

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 086 DU 23 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BURUNDI AIRLINES, S M

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/ 094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Vu le Décret n°100/ 027 du 29 janvier 2021 portant Autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société BURUNDI AIRLINES, SM ;

Vu le Décret n°100/036 du 11 février 2021 portant Dissolution de la Compagnie « Air Burundi » ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est nommé Administrateur représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Société BURUNDI AIRLINES, SM :

**Monsieur Appolinaire NIYONZIMA**, en remplacement du Colonel Prime YAMUREMYE.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 février 2023  
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

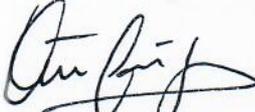
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DU COMMERCE,  
DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE  
ET DU TOURISME,



Marie Chantal NIJIMBERE.

